



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Le-secteur-minier-en-accusation,3354>

Dossier : le secteur  
minier

# Le secteur minier en accusation

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 2010 à nos jours - Année 2014 - N° 1150 - février 2014 -

Date de mise en ligne : mercredi 14 mai 2014

Date de parution : février 2014

## Description :

### II - Paradis miniers

Bernard Blavette poursuit sa description de comportements crapuleux de très grosses entreprises des industries extractives et montre que ces paradis miniers, représentatifs d'un capitalisme prédateur, sont aussi malfaisants que les paradis fiscaux.

**Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés**

---

**Venant à point pour compléter l'alerte à propos du TAFTA, le dossier élaboré par Bernard Blavette décrit des pratiques utilisées par ces multinationales dont il faudrait garantir les profits.**

**Dans sa première partie ont été décrits par le menu les comportements crapuleux de Total et d'Areva, ces deux entités jumelles, orgueils de la technologie française dans le monde.**

**Il s'agit ici d'élargir l'horizon en montrant que, loin d'être des exceptions, ces entreprises sont représentatives d'un capitalisme prédateur dont les industries extractives constituent l'avant-garde exacerbée.**

**À côté des paradis fiscaux connus, souvent dénoncés, existent des "paradis miniers" plus discrets et tout aussi malfaisants.**

Il existe, de par le monde, un pays fort sympathique, toujours prêt à participer à des opérations humanitaires, et dont le parler et l'accent de "La belle province" réjouissent nos oreilles françaises. Il s'agit, bien sûr, du Canada. Mais l'envers du décor des vastes étendues de neige immaculée est aussi sombre qu'un puits de mine. Le Canada est en effet un "paradis minier", un État qui héberge et protège les compagnies minières, un havre sûr et confortable à partir duquel elles pourront, en toute impunité, exercer leurs ravages sur la planète [\[1\]](#).

<span class='spip\_document\_1314 spip\_documents spip\_documents\_right' style='float:right; width:222px;'>

Au Canada, la tradition minière remonte au XIX<sup>ème</sup> siècle, lorsque l'Empire Britannique aménage la législation de façon à faire main basse sur les ressources naturelles du territoire. Le Canada devient alors un paradis judiciaire et réglementaire pour l'industrie minière, et il le demeure aujourd'hui. À l'heure actuelle, environ 75% des compagnies minières d'explorations (les "juniors") et d'exploitations (les "seniors") ont leur siège au Canada, et 60% de celles qui sont cotées en Bourse sont inscrites au Toronto Stock Exchange (TSX). En 2011, 90% des actions émises par le domaine minier dans le monde sont gérées par le TSX.

De son côté, le gouvernement canadien encourage les implantations de compagnies minières grâce à d'importantes exonérations fiscales et à une diplomatie au service du secteur minier qui agit comme un véritable lobby mondial des

mines.

Les compagnies minières enregistrent donc leur siège social au Canada, ce qui leur permet de mener, sous couverture canadienne, dans les pays du sud, toutes sortes d'opérations illégales (corruption, pillage, pollutions, soutien de guerres civiles...), les profits étant transférés vers des filiales dans les paradis fiscaux (îles Caïmans, Barbade...).

Le secteur minier est omniprésent dans la vie quotidienne des Canadiens et sa propagande philanthropique ne connaît pas de bornes. À Toronto, chaque coin de rue en témoigne, nombre d'institutions, notamment de santé, sont baptisées du nom d'un magnat de la mine : Mc Ewen Centre for Regenerative Medicine, du nom d'un ancien directeur de la compagnie US Gold, ou le Peter Munk Cardiac Center, d'après le fondateur de Barrick Gold. De son côté, la minière Xstrata commandite ostensiblement l'école de musique du Canadian Opera Company's Ensemble Studio. Le Musée Royal de l'Ontario reçoit une avalanche de contributions... qui ne sauraient, bien sûr, avoir une influence quelconque sur sa programmation ; pourtant, une exposition de grande envergure vient d'être organisée à la gloire de Cécil Rhodes, l'autocrate mégalomane fondateur de la Rhodésie et de la compagnie diamantifère De Beers. Mais c'est dans le domaine de l'éducation que cette propagande se déploie dans toute son ampleur « Il n'y a pas une seule université à Toronto qui n'ait accepté la charité de l'industrie minière, donné le nom d'un dirigeant à un édifice ou à un programme, ou décerné à un directeur un diplôme honorifique ». L'industrie minière jouit donc d'un grand prestige et chacun, petits épargnants, fonds de pension, compagnies d'assurances « investit dans la mine » ; la spéculation à la Bourse de Toronto s'apparente à un sport national car chaque rumeur de la découverte d'un nouveau gisement génère des bulles spéculatives dont le caractère aléatoire et éphémère attire irrésistiblement tous ceux que fascinent les émotions et les sensations des jeux de hasard.

Pourtant, comme pour Total et Areva en France, les regards se détournent d'une réalité simplement atroce dont on ne finirait pas d'égrener la douloureuse litanie :

<dl class='spip\_document\_1315 spip\_documents spip\_documents\_left' style='float:left;'>

"En Indonésie-Nouvelle Guinée, les conditions de travail sont si mauvaises dans la mine de Porgera, détenue par la canadienne Barrick Gold, que le gouvernement Norvégien décidait, en 2009, de retirer les placements que possédait le pays dans cette société [2].

Plus récemment, en 2011, l'ONG Human Rights Watch faisait état de viols collectifs perpétrés régulièrement par les agents de sécurité de la mine sur les populations Papoues environnantes.

"Dans son édition du 5/2/2010 le quotidien Montréalais The Gazette, sous la plume de la journaliste Janet Bagnall, dénonçait l'assassinat, en décembre 2009, au Salvador, de deux militants écologistes (Ramiro Rivera et Dora Recinos Sorto, alors enceinte de huit mois) opposés au projet de mine d'or de la canadienne Pacific Rim Mining Corp.

En 2007 déjà, dans le même pays, la conférence épiscopale publiait un communiqué soulignant les conséquences catastrophiques sur la santé publique et l'environnement de l'utilisation de cyanure dans l'extraction de l'or.

"Tout comme Total et Areva, c'est en Afrique que les compagnies canadiennes se déchaînent véritablement. Au Mali, la mine de Sadiola, exploitée par la torontoise IamGold, empoisonne les ressources aquifères de toute une région, provoquant une mortalité infantile extrêmement élevée. En Tanzanie, sur le site de Bulyanhulu, exploité par une filiale (Kahama Mining Corporation) de la canadienne Sulton Mining, 65 mineurs ont été enterrés vivants par la police et le personnel de la société selon un rapport de l'International Network for Economic and Cultural Rights (ESCR) présenté en 2008 devant l'Human Rights Council des Nations Unies [3].

On pourrait enchaîner à l'infini...

Et les pays riches du nord ne sont pas épargnés :

"Aux États-Unis, dans le Montana, (surnommé The Big Sky State, l'État au ciel immense), renommé pour la diversité de ses écosystèmes et la beauté de ses paysages, 20.000 mines abandonnées, certaines anciennes, d'autres récentes, rejettent en permanence des métaux toxiques (arsenic, cuivre, cadmium...) et continueront de le faire pendant un temps indéfini [4]. Aujourd'hui, aux USA, près de 500.000 forages ont été réalisés pour l'exploitation des gaz de schistes, notamment au Texas et en Pennsylvanie, avec les conséquences écologiques que l'on connaît : pollution des nappes phréatiques, dissémination incontrôlée de polluants dans les écosystèmes, destruction des paysages...

Et une nouvelle loi interdit de refuser les forages sur ses propriétés.

"En France, les gisements de gaz se situent essentiellement dans le quart nord-est et le sud-ouest/sud-est du territoire. Pour l'instant, à la grande fureur de Total, un moratoire interdit le procédé d'extraction par fracturation hydraulique (la seule méthode rentable qui existe actuellement), moratoire qui, semble-t-il, sera repris dans le nouveau code minier qui sera voté cette année. Mais combien de temps cette interdiction sera-t-elle maintenue ? Nos terroirs, nos paysages sont en sursis. Christophe de Margerie, le PDG de Total, un partisan fanatique de l'exploitation des gaz de schistes, ronge son frein... mais, heureusement pour lui, les Anglais qui semblent impatients de voir leur territoire dévasté, viennent d'accorder à Total 40% des permis de forer dans des gisements nouvellement localisés [5]. On respire, "Big Moustache" va pouvoir donner libre cours à ses pulsions prédatrices, pour l'instant chez nos voisins...

"Au Canada, même l'extraction des gaz bat son plein et ravage la vallée du Saint Laurent avec les conséquences écologiques et sanitaires que nous avons déjà évoquées.

La lutte contre les minières canadiennes est rendue très difficile par ce que l'on peut qualifier de complicité de l'ensemble du personnel politique canadien, et par la compromission directe de politiciens au plus haut niveau. En effet, plusieurs premiers ministres canadiens ont, ou ont eu, des liens étroits avec le secteur minier : Joe Clark avec First Quantum Minerals, Brian Mulroney avec Barrick Gold, Jean Chrétien avec toute une panoplie de sociétés oeuvrant dans les domaines minier, pétrolier, pharmaceutique... Jean Chrétien est aussi très lié au clan Desmarais, l'une des familles les plus riches et les plus influentes du Canada, qui entretient d'ailleurs des liens étroits avec les familles Dassault et Peugeot. C'est ainsi que l'Association des Juristes et Étudiants Congolais en droit au Canada (AJEC) a cherché en vain à ce que le Canada poursuive au pénal la société montréalaise du cuivre, Anvil, accusée par un rapport de l'ONU [6] de complicité dans un massacre qui aurait fait 73 morts, commis par les Forces armées congolaises, près du site minier de Kilwa.

Par ailleurs, une disposition juridique baptisée « droit à la réputation » permet aux grandes entreprises de poursuivre toute personne ayant émis des critiques à leur encontre en demandant des dommages et intérêts exorbitants. L'éditeur Écosociété a dû ainsi retirer de la vente un ouvrage d'Alain Deneault intitulé Noir Canada qui dénonçait, notamment, les agissements en Afrique des deux géantes minières de l'or, Barrick Gold et Banro [7].

On ne peut cependant pas terminer ce tour d'horizon du secteur minier sans évoquer la société minière Glencore et son fondateur Marc Rich, ainsi que le massacre de Marikana en Afrique du Sud :

Le 31/5/2011, la chaîne de télévision France 5 diffuse le documentaire *Zambie : à qui profite le cuivre ?*, d'Alice Odier et Audrey Gallet, appelé à faire grand bruit, et pour lequel elles recevront le prix Albert Londres l'année suivante. À leur arrivée sur le site minier de Mopani, les deux journalistes découvrent une situation apocalyptique : conditions de travail effroyables, pollutions généralisées, situation sanitaire des populations catastrophique. La Zambie (ancienne Rhodésie du Nord, devenue indépendante en 1964) est en train de succomber elle aussi à « la malédiction des ressources naturelles ». Privatisée dans les années 90 sous la pression de la Banque Mondiale, la mine de cuivre de Mopani est tombée entre les griffes du géant des mines et des matières premières Glencore, l'une des sociétés les plus féroces du secteur, fondée en 1974 par l'homme d'affaire d'origine belge Marc Rich récemment décédé [8]. Marc Rich avait pour habitude de déclarer « je suis riche, et bientôt je le serai plus encore » et pour cela tous les moyens étaient bons. Le 20/12/1983, aux États-Unis, il est inculpé par le juge Rudolf Giuliani, (qui devait devenir le maire de New-York) sous la charge de pas moins de 50 chefs d'accusation : fraude fiscale, corruption, violation de l'embargo avec l'Iran qui détenait, à l'époque, 52 Américains en otage... Pour échapper à la justice, il devra s'exiler à Baar, dans le canton de Zoug en Suisse, paradis fiscal très apprécié des oligarques russes, et où se trouve le siège de Glencore. Pourtant le 20/1/2001, Marc Rich, qui a largement "arrosé" le Parti Démocrate, est gracié par le Président Clinton... le dernier jour de son mandat. De leur côté, nos deux journalistes vont de découvertes en découvertes. Malgré d'énormes profits dans l'exploitation de Mopani, Glencore, par le jeu de sociétés écrans et par la corruption, ne verse pas un centime d'impôts à l'État zambien. Mais surtout, elles dévoilent qu'en 2005 la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a accordé à Glencore un prêt bonifié de 48 millions d'euros pour « moderniser Mopani ». Interpelée par les eurodéputés, la BEI fournit des explications embarrassées et promet de procéder à des vérifications. Aux dernières nouvelles, Glencore n'a pas été inquiétée outre mesure, et son introduction en Bourse a été un succès...

<dl class='spip\_document\_1316 spip\_documents spip\_documents\_right' style='float:right;'>

De toute façon « il peut y avoir des arrestations aujourd'hui, elles seront vite oubliées demain ; la Bourse des valeurs minières, elle, est éternelle » déclarait dans les années 30 un courtier canadien [9]...

La société minière britannique Lonmin, le troisième producteur mondial de platine a été fondée par l'homme d'affaires Tiny Rowland qui, selon l'ancien premier ministre conservateur britannique Edward Heath, était « la personnification de ce qu'il y a de plus inacceptable dans le capitalisme ». Pourtant Tiny Rowland sera décoré en 1996 de L'Order of Good Hope, la plus haute distinction sud-africaine, par le Président Nelson Mandela en personne [10]. Tout comme Total et Areva avec Guillaumat, Lonmin demeure imprégnée, jusqu'aujourd'hui, de l'héritage délétère de son fondateur... Durant l'été 2012, les mineurs du site de Marikana, en Afrique du sud, se mettent en grève pour réclamer des augmentations de salaires. La compagnie répond par des licenciements et la tension monte dangereusement, les échauffourées se multiplient avec la police et le personnel de sécurité de la mine. Le 16/8/2012, la police encercle les grévistes, réunis sur une petite bute près de l'exploitation, une fusillade éclate... et l'on relèvera 34 morts et 78 blessés parmi les mineurs. Dans le pays, le traumatisme est énorme car il s'agit de la

première tragédie de cette ampleur depuis la fin de l'apartheid. Dans les rangs de la police, il y avait de nombreux noirs qui n'ont pas hésité à tirer sur leurs frères de couleur. Mieux, l'un des principaux administrateurs de la mine, Cyril Ramaphosa, était un noir. Aujourd'hui encore, le malaise est toujours perceptible et la tension n'est pas retombée à Marikana [11]...

Au terme de cette analyse, l'évidence s'impose que le secteur minier attire irrésistiblement la lie de l'humanité, tous ces êtres immatures, insensibles à la raison la plus élémentaire, aliénés par la recherche inlassable de la puissance que confèrent les métaux de la mine et les sources énergétiques.

Souvenons-nous du passé : en 1492 Christophe Colomb découvre le Nouveau Monde, et dans son sillage débarquent bientôt des groupes d'aventuriers engagés dans une quête quasi mystique de l'or, connus sous l'appellation de "Conquistadors". En résulte un effroyable génocide perpétré notamment sur les populations Aztèques. Les survivants sont immédiatement dirigés vers les mines, et le moine Fray Toribio de Motolinia souligne, dans ses mémoires, le nombre inimaginable de morts « Les corps de ces indiens et des esclaves qui moururent dans les mines produisirent une telle puanteur que cela provoqua la peste, en particulier dans les mines de Guaxaca. À demi-lieu à la ronde et le long d'une grande partie de la route on ne pouvait guère éviter de marcher sur des cadavres ou sur des os, et les volées d'oiseaux et de corbeaux qui venaient manger ces cadavres étaient si nombreuses qu'elles obscurcissaient le soleil [12] ».

Bien sûr, aujourd'hui, les modes de domination sont plus subtils, certaines formes sont respectées, mais sur le fond, y a-t-il une réelle différence entre les irradiés des mines d'uranium du Niger et les esclaves des Conquistadors ? Il semble bien que non : le même mépris de l'humain, la même absurdité, le passé se conjugue toujours au présent.

## Moralité

Il semble que l'être humain ne puisse atteindre sa libération qu'à travers ses rêves. Alors rêvons ! Rêvons que Total, Areva, et bien d'autres, tous ces monstres froids voraces et cyniques, leurs dirigeants, leurs complices, leurs courtisans, soient un jour futur un objet d'horreur pour tous, rêvons qu'ils soient balayés de la surface de la terre... Ce rêve, Emile Zola l'a fait, à travers son roman *Germinal*, dans des lignes d'une incroyable puissance évocatrice de la fin de la mine, de la fin d'un monde : « *Des détonations souterraines éclataient, toute une artillerie canonnant le gouffre. À la surface, les dernières constructions se culbutaient, s'écrasaient. D'abord, une sorte de tourbillon emporta les débris du criblage et de la salle de recette. Le bâtiment des chaudières creva ensuite, disparut. Puis ce fut la tourelle carrée où rôlait la pompe d'épuisement, qui tomba sur la face, ainsi qu'un homme fauché par un boulet. Et l'on vit alors une effrayante chose, on vit la machine, disloquée sur son massif, les membres écartelés, lutter contre la mort : elle marcha, elle détendit sa bielle, son genou de géante, comme pour se lever ; mais elle expirait, broyée, engloutie. Seule la haute cheminée de trente mètres restait debout, secouée, pareille à un mât dans l'ouragan. On croyait qu'elle allait s'émietter et voler en poudre, lorsque, tout d'un coup, elle s'enfonça d'un bloc, bue par la terre, fondue ainsi qu'un cierge colossal ; et rien ne dépassait, pas même la pointe du paratonnerre. C'était fini, la bête mauvaise, accroupie dans ce creux, gorgée de chair humaine, ne soufflait plus de son haleine fétide. Tout entier, le Voreux venait de couler à l'abîme ».*

Ainsi soit-il !

- [1] Sauf indications contraires les informations et les citations concernant le secteur minier canadien sont extraites de l'ouvrage d'Alain Deneault et William Sacher *Paradis sous terre* - éd. Écosociété, octobre 2012.
- [2] « Barrick Gold sur la liste noire », *Le Devoir*, 5/2/2009.
- [3] Ce rapport, intitulé *Collective Report on Business and Human Rights*, présente une incroyable somme des exactions en tout genre, commises par les entreprises dans le monde. La lecture en est proprement hallucinante. On peut le consulter à l'adresse suivante : [http://www.escri-net.org/usr\\_doc/BHRcollectivereport\\_ESCR-net.pdf](http://www.escri-net.org/usr_doc/BHRcollectivereport_ESCR-net.pdf). Les faits relatés ici s'y trouvent p.22.
- [4] Voir l'ouvrage du biologiste de l'évolution Jared Diamon, *Effondrement*, Chap. I, Folio/Essai, 2005.
- [5] RFI, le 14/1/2014.
- [6] Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) « Rapport sur les conclusions de l'enquête spéciale sur les allégations d'exécutions sommaires et autres violations des droits de l'homme commises à Kilwa, province du Katanga », 15/10/2004.
- [7] L'ouvrage est cependant consultable et téléchargeable sur internet, notamment avec le lien suivant : <http://www.fichier-pdf.fr/2013/05/23/a-deneault-noir-canada-ou-le-canada-dans-la-mafiafrrique>
- [8] Glencore était l'actionnaire principal de la société Metaleurop qui devait fermer ses portes le 10/3/2003 dans des conditions sociales et écologiques désastreuses.
- [9] Cité dans *Paradis sous terre*, p.47.
- [10] BBC News, 26/7/1998.
- [11] Les informations sur la tragédie de Marikana sont essentiellement extraites de l'article *La compassion calculée du minier Lonmin*, publié dans *Le Monde* du 22/8/2012.
- [12] Cité dans *Dettes, 5.000 ans d'histoire* par l'anthropologue et économiste David Graeber (p. 384/385) - éd. Les liens qui libèrent, 2013. Nous rendrons prochainement compte de cet ouvrage remarquable.